EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 46*	*Absent(s) excusé(s) : 9*	*Absent(s) : 0*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-51 :
Dotation 2026 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Rapporteur : Monsieur Antoine POSTERA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la construction et de l'habitation,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et notamment ses articles 6 et suivants,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 relative au transfert des compétences départementales et à la signature de la convention de transfert des compétences sociales avec le Département de la Moselle,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2026 de l'Euro-Métropole de Metz et notamment sa fiche-action n° 11 « Mettre en œuvre le FSL pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus fragiles »,
VU la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle d'accorder une subvention d'un montant de 225 000 € à l'Euro-Métropole de Metz pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l'exercice en cours,
VU la convention de financement avec la CAF de la Moselle « Dotation 2026 au FSL »,
CONSIDERANT la nécessité de contractualiser avec les organismes apportant une participation financière au FSL de l'Euro-Métropole de Metz,

DECIDE d'accepter la dotation de la CAF de la Moselle au FSL qui s'élève à 225 000 €, au titre de l'exercice 2026,
APPROUVE la convention de financement afférente,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention correspondante jointe en annexe.

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

IXBUS®

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD51-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD51
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Dotation 2026 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au Fonds de Solidarité pour le Logement.
Classification :	7.5 - Subventions
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD51-DE
Document principal :	99_DE-51.pdf

Historique :

23/09/26 15:53	En cours de création	
23/09/26 15:53	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 16:22	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 16:23	En cours de transmission	
23/09/26 16:25	Transmis en Préfecture	
23/09/26 16:34	Accusé de réception reçu	